



Utilisation du pan de mur du bâtiment préexistant comme piédroit de la porte du nouveau bâtiment. Le linteau de bois est encastré dans le mur existant. La Renouère, Le Landreau. Cadasre 2018, BM 01-126.

IVR52_20184400209NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation